

N°CC/46/7.5/2022-122

**DECISION COMMUNAUTAIRE**

Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de l'appel à projets « Plus en Avant »

Travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-Fontaines

**Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

VU l'arrêté d'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022 d'un montant de 67 783,10 € correspondant à un taux de subvention de 35% ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération souhaite engager des travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-Fontaines ;

**Considérant** que les travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle intercommunal de valorisation des déchets de Pernes-les-Fontaines sont d'un montant de dépenses estimé à 193 666,00 € HT soit 232 399,20 € TTC ;

**Considérant** que ce projet est éligible au titre de l'appel à projets « Plus en Avant » car entrant dans le champ du cahier des charges du dispositif, suivant :

- **Environnement / protection des ressources**
  - *Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, adduction d'eau potable, assainissement, traitement des déchets ménagers et assimilés.*

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter, pour la réalisation des travaux une aide financière de 35 % auprès du Département de Vaucluse soit un montant de 67 783,10 € HT.

Monteux, le 19 septembre 2022

**Président,**



**Christian GROS,**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération  
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire  
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;  
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;  
Envoyé le : 22/09/2022  
Affiché le : 22/09/2022